

Le 19 Octobre 2011



R A P P O R T

Réf : JLL.1/2011

Objet : Compte rendu de la Pêche exceptionnelle du NEUF-ÉTANG en date du lundi 17 Octobre 2011

Le lundi 17 Octobre 2011, selon les dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 05 septembre 2011 portant autorisation de pêche exceptionnelle, nous avons assisté à la pêche du plan d'eau dit "Neuf-Étang" (lot n°5) situé sur le territoire de la commune de Gondrexange. Les opérations de vidange et de pêche se sont déroulées comme suit.

STATUT du NEUF-ÉTANG

Le plan d'eau dit Neuf-Étang, d'une superficie approximative de 18 hectares, dont environ 14 hectares en eau, constitue un étang annexe des étangs réservoirs (lot n° 2 - 3 - 4 - 13 - 14 - 7 et 8). Ces plans d'eau appartiennent au Domaine Public Fluvial. La plupart des étangs lorrains ont été créés au Moyen Age par les moines pour assurer la production d'aliments pour les jours maigres. Ces étangs ont aujourd'hui conservé leur vocation séculaire de pisciculture extensive. Ils sont souvent gérés de manière traditionnelle, gestion qui garantit le maintien de la faune et de la flore exceptionnelles des étangs.

Le Neuf-Étang est géré par le Service Navigation de STRASBOURG; subdivision de SAVERNE, il constitue le lot N°5 de l'étang réservoir de Gondrexange, et sert à

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG

Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

alimenter le canal de la Marne au Rhin par le biais de l'étang du village à Gondrexange, il est loué pour la pêche aux lignes par l'Association pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques "La Sarrebourgeoise". Suite à la mise en réserve pour la pêche à la ligne de ce plan d'eau (arrêté préfectoral), "La Sarrebourgeoise" est autorisée à procéder à une pêche exceptionnelle par vidange du plan d'eau Neuf-Étang. Cette opération est suivie du transfert du poisson vers les grands réservoirs des lots 2 et 3 de Gondrexange, ouvert à la pêche aux lignes dans le but d'y accroître la population piscicole, notamment en carnassiers.

PECHE du NEUF-ÉTANG.

Le Neuf-Étang a de tout temps été utilisé pour la pisciculture. Suite à une convention passée entre "La Sarrebourgeoise", détentrice des droits de pêche, et Monsieur HUBER Jean Francis, gérant de la Pisciculture Lorraine à Gondrexange, la pêche exceptionnelle et le transport du poisson a été réalisé par le précité, sous le contrôle des gardes-pêches de l'association, Messieurs LEDIEN et SCHLEISS.

De plus Messieurs BERLOCHER, Président, HERZOG, LUTTMANN, vices président, HIRSCH, BRICOT, LOMBARD, membres du C.A. de "La Sarrebourgeoise", ainsi qu'une dizaine de bénévoles, étaient présents sur les lieux

La pêche s'est déroulée comme suit: des grilles empêchant totalement le passage du poisson vers l'aval, étaient placées sur la première rangée de poutrelles, à l'amont direct de la vanne du moine. La pêche exceptionnelle par abaissement du plan d'eau, puis pêche au moyen d'une senne à maille fine, a été effectuée par neuf ouvriers de la Pisciculture Lorraine. Température de l'air 16 degrés et 12 degrés pour l'eau.

La pêche au filet a débuté vers 8 h 30, trois coups de filet ont été nécessaires pour capturer 95% du poisson concentré dans le fossé de pêche presque inexistant, fortement envasé. Le poisson a été trié par espèces, pesé et chargé sur deux camions équipés de cuves à oxygène. Vers 12 h00, la pêche au filet était terminée et le moine refermé, il restait un petit fond de pêche principalement des poissons blancs.

L'opération de vidange de l'étang de "La Frade" a débuté dès la fermeture du moine afin de préserver autant que faire se peut le fond de pêche existant.

Nous avons remarqué la présence de onze espèces à savoir: brochet, perche, grémille, gardon, rotengle, brème bordelière, tanche, carpe, carassin, able, bouvière, et quelques écrevisses américaines détruites par nos soins.

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

Rappel de la mise en charge: lors de la dernière pêche en date du 13 Octobre 2008, il restait fond de pêche principalement de poissons blancs

Mise en charge au:

13 octobre: 250kg de brochetons 1 et 2 étés, 327 kg de tanche 2été et 600 Kg de gardons-rotengles

23 octobre 2009: 137 kg de tanches

02 novembre 2010: 318kg de brochets

03 novembre 2010: 518 kg de gardons-rotengles

Mise en charge totale 2150 kg

Résultats de la pêche et destination du poisson.

Au cours de ces différentes opérations, afin d'éviter une manipulation supplémentaire de ces poissons, les brèmes bordelière, environ 5% ont été pesées avec les gardons. Il est à noter que lors de cette vidange nous avons remarqué une importante présence de l'espèce Bouvière et Able (10% du poisson blanc) et comme d'habitude du carassin bien calibrée (4 étés). Les brochetons 1 et 2 étés (reproduction naturelle) étaient peu nombreux environ 100 Kg. Quasi inexistence des brochetons de 1 été immergés en 2008

lieu du déversement:

Gardon - rotengle	2066 kg
Tanche	572 kg
Brochet	563 kg
Perche	4 kg
Carpe	27 kg
Carassin	290 kg
TOTAL	3522 kg

Neuf-Étang, Cornée de Réchicourt, réservoir du grand et petit Gondrexange, Vieil étang (étang réservoir du Stock).

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

TOTAUX par Espèces:

Gardon - rotengle	2066 kg	54,20 %
Tanche	572 kg	15,01 %
Brochet	563 kg	14,77 %
Carassin	290 kg	7,61 %
Carpe	27 kg	0,71 %
Perche	4 kg	0,10 %
TOTAL	3522 kg	100,00 %

CONCLUSION

Au cours de cette pêche nous avons pu remarquer qu'en l'absence d'un dispositif d'effarouchement (canon à gaz) que les blessures des oiseaux piscivores sur le poisson étaient moyennement importantes. Une soixantaine de grandes aigrettes et quelques hérons cendrés faisaient le guet en queue d'étang, la présence d'une trentaine de cormorans avait été aperçu tôt le matin au cours des journées précédant la pêche.

Contrairement aux années précédentes, la production à l'hectare toutes espèces confondues sur trois années est faible (26 kg/ha). les géniteurs brochet avaient visiblement bien profité, quasiment plus de trace des brochetons de 1 été (250 Kg) immergés fin 2008, ayant vraisemblablement fait l'objet de la prédation des cormorans nombreux sur ce petit étang.

Grossissement moyen pour l'espèce tanche (+19%), avec une petite reproduction. Par contre une bonne reproduction et grossissement du poisson blanc.

18 octobre 1999 : pêche de trois ans

Mise en charge totale 607 kg, toute espèces confondues, résultats de pêche 3769kg, production 3162 kg soit une production annuelle de 75 kg à l'ha sans apport de nourriture.

22 octobre 2003 : pêche de trois ans

Mise en charge total 896 kg toute espèces confondues, résultats de pêche 4458kg, production 3562 kg soit une production annuelle de 84 kg à l'ha sans apport de nourriture.

13 octobre 2006 : pêche de trois ans

Mise en charge totale 1023 kg, toute espèces confondues, résultats de pêche 3072 kg, production 2049 kg soit une production annuelle de 48 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante que les années précédentes, les résultats sont en baisse.

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

13 Octobre 2008 : pêche de deux ans

Mise en charge total 1153 kg, tout espèces confondues, résultats de pêche 3031 kg, production 1878 kg soit une production annuelle de 67 kg à l'ha sans apport de nourriture. Malgré une mise en charge plus importante, surtout en carnassiers (brochet perche), les résultats sont plus que négatif, sauf pour les poissons blancs qui ont profité, vu l'absence des carnassiers

17 Octobre 2011 : pêche de trois ans

Mise en charge total 2150 kg, tout espèces confondues, résultats de pêche 3522 kg, production 1372 kg soit une production annuelle de 26 kg à l'ha sans apport de nourriture. Résultats négatifs dû en partie à la prédation des cormorans sur des brochets de 1 été. Bons rendements pour les tanches et poissons blancs qui ont bien profité.

Mise en charge prévisionnelle :

Je pense qu'il faut continuer à produire des carnassiers (grossissement et reproduction) avec des sujets de 2 et 3 étés et garder les mises en charges précédentes pour tanches et poissons blancs. Reconduire les actions de pêche à une périodicité de deux ans. Néanmoins un à sec d'une année serait peut-être à envisager avec l'accord du service de la Navigation, cela permettrait entre autre d'effectuer des réparations sur le moine de cet étang et de procéder au curage du fossé de pêche presque totalement envasé.

Le Garde-Pêche Particulier
de l'A.A.P.P.M.A.
"La Sarrebourgeoise"

LEDIEN Jean-Louis

DESTINATAIRES:

- Direction Départementale des Territoires de la Moselle à METZ
- Brigade de la Moselle de l'O.N.E.M.A. à PONT A MOUSSON
- Fédération des A.P.P.M.A. de Moselle à METZ MAGNY
- Service de la Navigation à STRASBOURG et SAVERNE
- A.P.P.M.A. "La Sarrebourgeoise"
- Pisciculture Lorraine HUBER Francis

**Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
"La Sarrebourgeoise"**

1, rue Maréchal FOCH 57400 SARREBOURG
Tél : 03 87 23 03 79

Courriel : contact@aappma-sarrebourg.com – Site : www.aappma-sarrebourg.com

ARRETE PREFECTORAL
portant interdiction temporaire de la pêche
dans certaines cornées et étangs annexes des
étangs-réservoirs du Stock, de Mittersheim
et de Gondrexange

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R 436-8, R 436-12, R 436-32, R 436-40 et R 436-41
VU la demande présentée par l'AAPPMA « La Sarrebourgeoise » le 24 août 2011,
VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2008 portant délégation du Préfet de la Moselle au Chef de Service de la navigation de Strasbourg,

Considérant que le niveau d'eau actuellement très bas dans certaines cornées ou étangs annexes des étangs-réservoirs du Stock, de Mittersheim et de Gondrexange nécessite une mesure de protection temporaire de la population piscicole

ARRETE

Article 1^{er}

Toute pêche est interdite pour une durée indéterminée dans les plans d'eau suivants :

- Etang-réservoir du Stock : cornée de RHODES et Vieil Etang
- Etang-réservoir de Mittersheim : cornée de Lorraine et cornée sombre
- Etang-réservoir de Gondrexange : Etang du Rohrweiher

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet, pendant toute la période d'application, d'un affichage dans les mairies de :

- | | | |
|---------------------|---------------|------------------------|
| - RHODES | - GONDREXANGE | - MITTERSHEIM |
| - LANGATTE | - LANGUIMBERG | - BELLES-FORETS |
| - DIANE-CAPELLE | - AZOUDANGE | - SAINT JEAN DE BASSEL |
| - KERPRICH-AUX-BOIS | - RECHICOURT | - BERTHELMING |
| - FRIBOURG | | |

Article 3

Le présent arrêté prend effet au 1^{er} septembre 2011.

Article 4

- M. le sous-préfet de Sarrebourg
- M. le Chef du Service de la Navigation de Strasbourg
- M. le Directeur Départemental des Territoires
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie à Metz
- M. le Président de l'AAPPMA « La Sarrebourgeoise »
- M. le Président de la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M.M. Les gardes-pêche commissionnés.

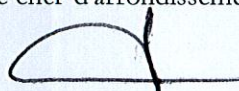
sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera adressé par télécopie et qui sera affiché en mairie.

Strasbourg, le 25 août 2011

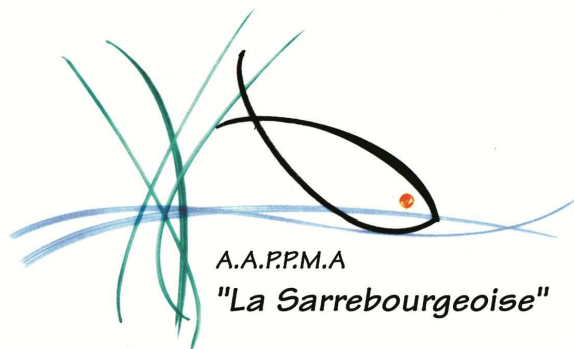
P. le Préfet par délégation,

P. le Chef de Service,

Le chef d'arrondissement,



B. DUFOUR



MISE EN CHARGE NEUF ETANG



Dates	Brochets	Sandres	Perches	Carpes	Tanches	Poissons blancs	Total
2008	250				327	600	1177
2009					137		137
02/11/2010	318						318
03/11/2010						518	518
Total	568				464	1118	2150

PROCES VERBAL DE CONTROLE DU REPEUPLEMENT DES EAUX DOUCES

Département: 54 Date: 17 10 11 N° d'ordre: 004
Promoteur du repeuplement: PEUVE NEUF- ETANG Dépt. 54 code n° AAPPMA
Provenance: A.P. Pêche Exceptionnelle Agrément n° R O

N° LOT	LIEU DE DEVERSEMENT			CARACTERISTIQUES DU LOT			
	TYPE	NOM Du cours d'eau Du plan d'eau	CAT. PISC	ESPECE	STADE	POIDS en Kg	NOMBRE
1	P <u>U</u>	NEUF ETANG	2	B <u>R</u> O	2-3	116	
2	P <u>U</u>	NEUF ETANG	2	C <u>A</u> R	7	27	
3	P <u>U</u>	NEUF ETANG	2	T <u>A</u> N	4-5	200	
4	P <u>U</u>	NEUF ETANG	2	B <u>L</u> A		700	
5	P <u>U</u>	NEUF ETANG	2	P <u>E</u> R	2-3	4	
6	P <u>U</u>	CORNEE RECHICOURT	2	B <u>R</u> O	5-6	120	
7	P <u>U</u>	VIEIL ETANG	2	C <u>A</u> R	4	290	

	LOT 1		LOT 2		LOT 3		LOT 4		LOT 5		LOT 6		LOT 7	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Conformité à la commande	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Bonnes conditions transport	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Etat des eaux favorable	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Bon état sanitaire	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Avis favorable pour déversement	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Déversement effectué	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐

Observations générales:

2AS

Nom et Signature du contrôleur:



Département: 57

Date: 17/10/11

N° d'ordre: 10105

Promoteur du repeuplement: PECHE NOUVEAU ETANG

Dépt. 57

code

n° AAPPMA

Provenance: A.P. PECHÉ EXCEPTIONNEL

Agrément n°

R O

N° LOT	LIEU DE DEVERSEMENT			CARACTERISTIQUES DU LOT			
	TYPE	NOM Du cours d'eau Du plan d'eau	CAT. PISC	ESPECE	STADE	POIDS en Kg	NOMBRE
1	<u>Plu</u>	<u>PETIT GONDREXANGE</u>	<u>2</u>	<u>BRIO</u>	<u>5-6</u>	<u>1310</u>	<u> </u>
2	<u>Plu</u>	<u>PETIT GONDREXANGE</u>	<u>2</u>	<u>BLIA</u>	<u> </u>	<u>366</u>	<u> </u>
3	<u>Plu</u>	<u>Houillon</u>	<u>2</u>	<u>BRIO</u>	<u>5-6</u>	<u>197</u>	<u> </u>
4	<u>Plu</u>	<u>Houillon</u>	<u>2</u>	<u>TTAIN</u>	<u>4-5</u>	<u>372</u>	<u> </u>
5	<u>Plu</u>	<u>Houillon</u>	<u>2</u>	<u>BLIA</u>	<u> </u>	<u>1010</u>	<u> </u>
6	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
7	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>

	LOT 1		LOT 2		LOT 3		LOT 4		LOT 5		LOT 6		LOT 7	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Conformité à la commande	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Bonnes conditions transport	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Etat des eaux favorable	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Bon état sanitaire	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Âvis favorable pour déversement	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
Déversement effectué	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐

Observations générales: RAJ

Nom et Signature du contrôleur: